

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21097 - 78ÈME ANNÉE

## ENQUÊTE DE L'INSEE : À QUEL NIVEAU SE SITUE L'INFLATION EN CETTE FIN D'ANNÉE 2022 ?

En septembre 2022, à La Réunion, les prix augmentent de 3,9 % sur un an. C'est moins qu'en France hors Mayotte (+ 5,6 %). L'écart avec le niveau national augmente, du fait notamment d'une hausse des prix moins marquée qu'au niveau national sur l'alimentation et l'énergie.

À La Réunion, la hausse des prix sur un an est tirée en premier lieu par celle des prix des services (+ 2,5 %), qui contribuent pour 1,2 point à l'augmentation annuelle totale, particulièrement les services de transports (+ 37,1 % sur un an).

Dans l'alimentaire, les prix augmentent de 7,1 % sur un an, contribuant à hauteur de 1,1 point à la hausse annuelle totale. Les prix des produits frais y contribuent peu (0,2 point) mais augmentent de 13,9 % sur un an (+ 6,5 % pour l'alimentation hors produits frais).

La hausse des prix des produits manufacturés contribue pour 0,9 point à la hausse sur un an, avec une augmentation de 5,0 % des prix de l'habillement et chaussures et de 3,7 % des « autres produits manufacturés ».

La hausse des prix de l'énergie contribue à hauteur de 0,6 point à l'augmentation annuelle, avec une hausse de 10,3 % des prix des produits pétroliers (+ 18,7 % au niveau national), et de 7,1 % des tarifs de l'électricité.



### LES ÉCARTS DE PRIX ENTRE LA RÉUNION ET LA FRANCE

En 2015, l'écart des prix entre La Réunion et la France métropolitaine atteint 7,1 %. Cet écart résulte de deux visions des modes de consommation. Consommer le panier réunionnais en métropole coûte 3,6 % moins cher. À l'inverse, un ménage métropolitain qui fait ses achats habituels à La Réunion, débourse 10,6 % de plus qu'en métropole, soit un écart de prix qui s'est réduit par rapport à 2010.

Cet écart de prix s'explique en premier lieu par la cherté des produits alimentaires : pour un ménage métropolitain, les prix de l'alimentation sont plus élevés de 37 % à La Réunion, un écart stable par rapport à 2010. Les communications et la santé sont également plus coûteuses à La Réunion. Dans certains cas, l'offre de produits disponibles localement converge vers celle proposée en métropole (habillement-chaussures, électro-

-ménager, produits technologiques) ; cela a tendance à coûter plus cher au consommateur réunionnais. En revanche, les transports sont devenus plus abordables qu'en métropole.

L'Insee a mené une nouvelle édition de son enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix entre territoires français (ECSP) en mars et avril 2022, dont les résultats seront publiés à la mi-2023.

L'enquête permet de comparer les niveaux des prix à la consommation entre la métropole et les départements et régions d'outre-mer, entre la province et la Corse et entre la province et l'unité urbaine de Paris, à produits aussi proches que possible. Elle s'apparente donc à une enquête sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) telle que la pratiquent Eurostat et l'OCDE. Des écarts de niveaux de prix seront calculés par grande fonction de consommation ainsi que pour l'ensemble de la consommation.

Les écarts seront calculés pour différents paniers de consommation, notamment ceux des départements et régions d'outre-mer et celui du territoire métropolitain pour mesurer l'impact des différents modes de consommation entre territoires. En outre, pour la première fois, il est prévu de calculer des écarts de prix par catégorie de ménages, en particulier selon leur niveau de vie.

### **LA CONSOMMATION EST PLUS ÉLEVÉE DANS LES OUTRE-MER**

Dans son avis du 4 juillet 2019 concernant le fonctionnement de la concurrence en Outre-Mer, l'Autorité de la concurrence présente différents facteurs qui expliquent ces écarts de prix :

- des taux de marge parfois élevés, mais qui n'expliquent pas à eux seuls les écarts de coûts ;
- le recours aux grossistes-importateurs et l'octroi de mer représentent une part importante du prix des produits ;
- un secteur de la distribution très con-

- centré.

- les accords d'importation, qui peuvent nuire à l'intensification de la concurrence en prix entre enseignes ;
- une production locale moins compétitive ;
- le commerce en ligne, facteur de désenclavement et de lutte contre la vie chère, mais qui souffre d'un retard de développement.

Dans son évaluation, l'Autorité s'est attachée à mesurer les effets des lois du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique en outre-mer, dite loi « Lurel » et du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle outre-mer (EROM). Elle a notamment conclu que le bouclier qualité-prix, mis en oeuvre à la suite de cette loi dite Lurel, participe à combattre la vie chère.

Dans cet avis, l'Autorité formule une vingtaine de recommandations visant à dynamiser l'animation concurrentielle ultramarine.

### **POURQUOI L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION N'EST-IL PAS UN INDICE D'UN COÛT DE LA VIE ?**

L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. Un indice du coût de la vie prendrait notamment en compte les coûts supplémentaires pour les ménages, résultat de l'apparition de biens et services qui n'existaient pas auparavant ainsi que des nouveaux modes de vie et de consommation devenus la norme.

Aujourd'hui, le coût de la vie serait probablement plus important qu'il y a 50 ans car c'est la norme d'avoir un téléphone portable, le forfait associé, une voiture, un téléviseur, ce qui n'était pas le cas il y a 50 ans...

À l'inverse, l'indice des prix à la consommation mesure l'évolution des prix à structure de consommation constante. Le prix de tous ces biens devenus indispensa-

-bles a baissé (ou bien leur qualité s'est considérablement accrue) et c'est cette baisse que l'IPC retrace. Le changement de structure de la consommation - l'achat d'un téléphone portable devenu indispensable à la vie de tous les jours - ou l'amélioration de la qualité de ces produits - les smartphones rendant beaucoup plus de services que les premiers téléphones portables - se traduisent par une augmentation de l'utilité du consommateur et pas par une augmentation des prix.

## HOMMAGE À SIMON LAGARRIGUE

L'Association REAGIES organise un hommage à Simon Lagarrigue Pionnier du Maloya et compte sur votre coopération en publiant le communiqué ci-après :

Simon LAGARRIGUE, Pionnier du Maloya nous a quittés le 21 juillet 2020. Il a toujours été présent aux côtés de l'association REAGIES qui œuvre en faveur de l'Amitié entre La Réunion et le Voisinage depuis une trentaine d'années.

Il s'est toujours battu pour le rayonnement de notre identité culturelle et historique au-delà des frontières de notre île.

En 2017 il a commémoré aux côtés de REAGIES à Moramanga avec les Malgaches le 70ème anniversaire de la répression des révoltes de 1947.

C'est les larmes aux yeux qu'il fit part de sa solidarité envers un peuple éprouvé.

Ce 19 novembre 2022, il aurait eu 84 ans. Pour marquer son anniversaire nous organisons un « *Kabar Souvnans* » autour de ses amis, sa famille, les artistes et tous ceux qui le connaissait ...

**20 Novembre 2022**  
**de 9h à 18h**

**KABAR SOUVNANS**  
*Pou nout' Zarboutan*  
**Simon LAGARRIGUE**

**Espace Moulin à Café - Ravine des Cabris- Saint-Pierre**

10h30 : Projection du film "Chanteur de l'ombre " réalisé par Yann Lucas

A partir de 12h : Rond Santé pou nout' Zarboutan

**Zot tout lé invité... Vien rent' dan' rond ...  
Kadansé...Aprésyé... Partazé...  
Vien largue zot kozé ! zot santé!**

Photos Simon Lagarrigue à Madagascar  
Contact / Infos = reagies974@gmail.com / Tél 00 692 732 589

ZOT TOUT LE INVITE à participer le **Dimanche 20 novembre 2022**, au Kabar souvnans pour nout zarboutan Simon Lagarrigue à l'Espace Moulin à Café - 38 Chemin Moulin à café -Ravine des Cabris -Saint-Pierre.

10h30: projection film documentaire "Chanteur de l'ombre" réalisé par Yann Lucas.

11h30 : Elie Hoareau prendra la parole pour rendre hommage à ce zarboutan qui a été de tous les combats aux côtés du PCR et qui a porté le flambeau du maloya.

A partir de 12h : Rond Santé - Rond Kosé pou nout zarboutan -

Libre parole de tous ceux et celle qui souhaitent dire un message à travers un chant, un causement...

Nous vous remercions et comptons sur votre participation et collaboration en vu d'informer les citoyens sur cet évènement.



## LÉ INKROIYAB KONM NI ABITYÉ AVÈK MOVÉ NOUVÈL. KAN JUPITER VEUT PERDRE UN HOMME-MÈM TOULÉZOM- LI ROTIR LA RÉZON !

Mézami zot i souvien kan Paul Vergès la anparl an promyé lo réshofman klimatik ? Nou lété an plin dann in kanpagn éléktoral é bande gran zoinal la done l'alèrte, pa dsu lo risk limanité té i kour, mé dsu lo risk d'in prétandi déranjman mantal shé noute kamarade. In zour, mi panss sar nésséssér fé in gran bétizyé é zour-la konm i di dann Marcel Pagnol : « *Kan va fé danss lo bande kouyon, néna déssèrtin i rèst ar pa lorkèst !* ». Mé sar okipé pou krazé bien konm k'i fo.

Zordi sé in n'afèr banal. Mi souvien dann la kanpagn député in kandida dann l'est la anparl bande danjé noute bor d'mèr téi kour dopi Sinte Sizane ziska Sint-Roz, la ravine glissante é sa la tonb konmsa san konsékans plisské sa. Néna inn-dé somenn so kou issi la anparl dann zoinal sak lé riskab arivé dann la bé Sin-Pol épi Sin-Louis avèk in rolèvman nivo la mèr par-la dè mète. La pa in movèz plézanteri mé in n'afèr noute zanfan sansa noute pti zanfan va konète. Aprés, silanss radio ! néna arienk sa pou anparlé don ?

Mwin lé a d'mandé si i fo pa poz lo késtyon otroman-késtyon d'fé dor anou dsi noute dè zorèye- an dizan, sé Paul Vergès téi tir lo signal d'alarm, mé konm li la fine pass l'ote koté i anparl pi, donk lo danzé la disparu.

La météo i anonss siklone donk nou na ka siprime sa-pa d'siklone- i sifi d'siprime la météo é nora pi pou nou trakass anou. Kool Baya, kool!

Normalman kan in danzé konmsa i ménass toute bande réponsab i doizète mobilizé pou tash moiyn trouv lo bande solission k'i fo pou ékarte in pé lo danzé, sansa pou trouv bande solission pou mète demoune a l'abri dann l'avnir mé ni fé pa sa : lo mèr, sa la pa son travaye, la cirèst, la cinor épi lé zot sa la pa zot travaye non pli, préféré, li lé la pou troi-katran pou kossa li va pouri son vi avèk sa ?

Gouvèrnman, li néna tro a fèr.ède bande kapitalist gonf zot pla, sa sé in devoir sa, é pa in lévanyalité.

Alor kissa k'i doi bouzé, é kan sirtou ? Kan siklone i ariv sé apré k'i oi lo déga. Parèye pou tranbléman d'tèr ! Parèye galman pou lo rotour i apèl lo tsunami ! Kan néna radmaré, parèye, alor i fo atande lo nivo la mèr i monte « *irémédiabléman* » pou komanss bouzé.

Kan lucifer i vè pèrde in moune, sansa toulmoune, li rotir la rézon !

A bon ékoutèr, salu.

**Justin**

## Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;  
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:  
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques  
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:  
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

Site Web: [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP: 0916Y92433